

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

Compte rendu

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel Adjoints au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, Mme THOIREY Isabelle, Mme SAHLI Sophie, M. BODSON Christian, Mme RALUY Sylvie Conseillers Municipaux.

M. GILLET Danick donne pouvoir à M. RAVÉ Jean-Marie

M. NÉLET Olivier donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Etaient Absents excusés : M. GRASTEAU, M. GILLET Danick, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. NÉLET Olivier, Mme LAMBRON Céline.

Etait Absent : Néant

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. BODSON Christian est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2014 est approuvé par le Conseil Municipal.

M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Bibliothèque – vente de livres (Délibération n°201410DL173)

Vu la délibération du 1^{er} septembre 2011 concernant le désherbage de la bibliothèque municipale définissant le cadre de la politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale, en fonction des critères et des modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque,

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la vente permanente d'ouvrages issus du désherbage. La recette de la vente des ouvrages sera versée d'une part, au profit du téléthon ou d'autres associations caritatives, et d'autre part, au profit de la commune, ce qui permettra d'améliorer le fonds de bibliothèque ; la vente s'effectuera selon le barème suivant :

- 1) Livres de poche : 0,50€
- 2) Bandes dessinées : 1,00€
- 3) Livres Enfants format classique : 0,50€
- 4) Livres Enfants petit format : 0,25€
- 5) Romans adultes : 1,00€
- 6) Documentaires au contenu obsolète : 0,50€
- 7) Documentaires plus récents : 1,00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Décide de vendre les ouvrages issus du désherbage selon les prix énoncés ci-dessus
- Décide que la recette de la vente des ouvrages sera versée d'une part, au profit du téléthon ou d'autres associations caritatives, et permettra d'autre part, à la commune d'améliorer le fonds de bibliothèque, après avis de M. le Maire.

2. Subvention Bessé-Subaqua (piscine) (Délibération n°201410DL174)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1 300 € pour l'association Bessé-Subaqua.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'association Bessé-Subaqua

3. Subvention Anille Bray Natation (piscine) (Délibération n°201410DL175)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1 200 € pour l'association Club Anille Bray Natation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association Club Anille Bray Natation.

4. Ecole Sainte-Marie à Saint-Calais – Demande de subvention (Délibération n°201410DL176)

M. le Maire fait part aux membres présents que l'Ecole Sainte-Marie de Saint-Calais, par courrier du 23 septembre dernier, a fait une demande de participation à ses frais de fonctionnement pour l'année 2014-2015.

Il précise que 6 enfants sont scolarisés dans cet établissement. La demande est basée sur le décompte de la participation de la commune de St Calais, soit 985.00 € par élève pour l'école maternelle et 345 € pour l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret (1 vote pour, 15 votes contre et aucun vote blanc) :

➤ Décide de ne pas participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Marie de Saint-Calais.

5. Contrats d'assurance des risques statutaires – Résultat assurance groupe – Adhésion (Délibération n°201410DL177)

M. le Maire rappelle que par la délibération du 20 mars 2014, la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe, d'organiser pour son compte, une procédure de mise en concurrence, pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

➤ **Décide**

Article 1^{er} : Accepte la proposition suivante :

Assureur : AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2015)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis	Franchise sur traitement journalier	Taux
Décès	/	0,18 %
Maladie ordinaire	Franchise de 15 jours consécutifs	2,11 %
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise	1,58 %
Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité, allocation d'invalidité temporaire	Inclus dans les taux	
Accident de travail et maladies professionnelles	Sans franchise	1,40 %
Maternité, adoption (y compris congés pathologiques)	Sans franchise	0,49 %
Total		5,76 %

Eléments composant l'assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut
- La nouvelle bonification indiciaire
- Le supplément familial de traitement
- L'indemnité de résidence

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer les conventions en résultant.

6. Budgets – Décisions modificatives (Délibération n°201410DL178)

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n° 4 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

022 Dépenses imprévues	- 5 300.00€
023 OS Virement à la section d'investissement	<u>+ 4 228.00€</u>
Total	- 1 072.00€

6067 Fournitures scolaires	+ 750.00€
673 OS Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+291.00€
678 OS Autres charges exceptionnelles	<u>+ 31.00€</u>
Total	+ 1 072.00€

73925 Fonds péréquation recettes fiscales communales	<u>+ 5 843.00€</u>
Total	+ 5 843.00€

Section de fonctionnement – Recettes

7325 Fonds péréquation des ressources communales	<u>+ 5 843.00€</u>
Total	+ 5 843.00€

Section d'investissement – Recettes

021 OS Virement de la section de fonctionnement	+ 4 228.00€
275 OS Dépôts et cautionnements versés	<u>+ 322.00€</u>
Total	+ 4 550.00€

Section d'investissement – Dépenses

2158 op.90 Autres installations, matériel, outillage	+ 5 300.00€
2184 op.91 Mobilier	- 830.00€
2188 op.91 Immobilisations corporelles	+ 80.00€
Total	+ 4 550.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n° 4 sur le budget principal de la commune.

7. Association « Un Toubib Pour Tous » – Adhésion (Délibération n°201410DL179)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion de l'Association Un Toubib Pour Tous pour un montant de 300 €.

En effet, cette association dénommée « Un Toubib Pour Tous » à but non lucratif (loi 1901) a pour objectif principal d'apporter aux communes déficitaires en médecins libéraux, à priori, une aide efficace et efficiente à l'installation de nouveaux médecins. Son rôle est d'aider les communes à proposer un projet et de nous mettre en contact avec des médecins et étudiants en médecine générale.

Ces projets consisteront essentiellement en reprises de cabinet après départ à la retraite, association avec des médecins installés, création de cabinet, création de maison de santé. Médecins de formation, les initiateurs de cette association ont des compétences en santé publique, en médecine générale et en médecine d'urgence qu'ils ont décidé de mettre au service des populations afin que chaque personne ait accès à un médecin traitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret (12 votes pour, 3 votes contre et 1 vote blanc) :

- Décide l'adhésion de la commune à l'Association Un Toubib Pour Tous et charge M. le Maire de procéder au versement.

8. Bâtiments communaux – Fourniture de gaz naturel et de services associés – Lancement d'une procédure de marché public par appel d'offres ouvert / Fournitures courantes et services (Délibération n°201410DL180)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie, prévoit la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel selon plusieurs échéances, qui sont les suivantes :

- A compter du 1/01/2015 pour les consommateurs non domestiques consommant plus de 200 000 kWh par an
- A compter du 1/01/2016 pour ceux consommant plus de 30 000 kWh par an

Selon le bilan annuel 2013, la consommation annuelle de gaz naturel de la commune est supérieure à 200 000 kWh, le contrat avec GDF Suez sera donc automatiquement résilié le 31/12/2014. En conséquence, il convient de souscrire un nouveau contrat avec le fournisseur de notre choix.

Comme la commune est soumise aux règles de la commande publique, la conclusion d'un contrat de fourniture de gaz naturel doit être précédée d'une procédure de mise en concurrence.

C'est pourquoi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer une procédure de consultation de marché public par appel d'offres ouvert « Fournitures courantes et services ». Il s'agit d'un marché à procédure formalisée, dite « ouverte » passé conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

M. le Maire indique que la dépense pour la consommation de gaz naturel des bâtiments communaux est estimée à 160 000€ HT pour 1 année. Il propose de conclure un contrat sur 3 années.

Conformément aux dispositions prévues par les pouvoirs publics, GDF Suez est tenu d'assurer la continuité du service pour la fourniture de gaz naturel tant que la procédure de marché public n'est pas finalisée, au moyen d'un contrat de transition qui prendra effet au 1/01/2015 pour une durée de 6 mois. Le niveau du prix contenu dans ce contrat sera légèrement majoré par rapport à celui du tarif réglementé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché de fournitures courantes et services ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente à la procédure et au contrat à intervenir.

9. Participation aux frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule communal par la Société RESTAUVAL pour la livraison des repas du personnel d'ARJO WIGGINS – Arrêt (Délibération n°201410DL181)

M. le Maire fait référence à la délibération du 11 septembre 2014 concernant la demande du Comité d'Entreprise ARJO WIGGINS sollicitant la fourniture des repas au personnel par la Société RESTAUVAL, tous les jours de la semaine avec l'utilisation du véhicule de la commune, moyennant une participation de 46 € par mois,

Il fait part aux membres présents que le Comité d'Entreprise ARJO WIGGINS, par courrier du 9 octobre dernier, a demandé de mettre fin à la livraison des repas par la Société RESTAUVAL, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte cette proposition et décide de ne plus facturer la participation demandée à RESTAUVAL.

URBANISME

10. Taxe d'aménagement (Délibération n°201410DL182)

Il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer en partie ou en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable suite aux modifications proposées par la Loi 2013-1278 du 29 décembre 2013.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L331-9

Considérant que la commune a adopté le taux de 1% sans délibération conformément à la Loi 2010-1658 de 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010. (Information au Conseil Municipal du 7 octobre 2011)

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte des dispositions de la Loi et décide, par un vote à bulletin secret (12 votes contre, 2 votes pour et 2 votes blancs) de ne pas voter d'exonération pour les abris de jardin

**Il est précisé au Conseil Municipal que la loi n°2013 -1278 du 29 décembre 2013 modifie également l'exonération concernant les locaux industriels. En effet si une exonération est décidée pour ce type de local elle doit obligatoirement s'exercer pour les locaux artisanaux de la même façon. A ce jour la commune n'a pas voté l'exonération des locaux industriels.*

11. Convention de mise à disposition d'un terrain pour la pose d'un poste ERDF (Délibération n°201410DL183)

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique menée par ERDF, une partie de ligne moyenne tension sera enfouie et un poste doit être installé. Il demande à cet effet au conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un terrain de 15m² faisant partie de la parcelle SECTION ZE n°76 (Services Techniques) appartenant à la Commune de Bessé Sur Braye afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique. Cette convention concerne le poste de transformation et tous ses accessoires. Ladite convention prendra effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain de 15m² sur la parcelle cadastre ZE n°76

QUESTIONS DIVERSES

12. Bulletin municipal 2014 – Idées de thèmes

Il est évoqué les thèmes à aborder dans le prochain bulletin municipal :

Recensement de la population	Police de l'eau – protection des fossés et cours d'eau
Référent tempête – rappel élémentaire	Organigramme des commissions communales
SMIRGEOMES	Budget communal
Centre opérationnel de la Gendarmerie 17	ZA les Chapelles – motivation des entrepreneurs
Règles de circulation zones 20 et 30	TAP
EPAHD : accueil de jour	Contact mairie en dehors des heures d'ouverture – astreinte des élus – police municipale
Fourrière pour animaux	Rappel de l'obligation d'identification des animaux
Prévention suicide (CCAS)	Consultations externes - Hôpital de ST CALAIS
MSP	BIBLIOTHEQUE
Lotissement « Belle Fontaine » - publicité	Accueil des nouveaux arrivants
DSP camping	Nuisibles – frelons asiatiques – plantes envahissantes (article du le FGDON)
Don du sang	La POSTE

13. Logement du camping – Location au 1er/11/2014

M. le Maire rappelle que Madame CIVILE bénéficie du logement de fonction du camping gratuitement et qu'une participation de 70 € correspondant aux charges (chauffage eau, électricité) lui est demandée.

Il informe les membres présents, que le contrat de travail de Madame CIVILE avec la commune, arrive à expiration fin octobre. Le logement du camping lui sera donc attribué moyennant un loyer de 242.25 € par mois, charges comprises, du 1^{er} novembre 2014 au 31 janvier 2015.

Il précise que le secrétariat du camping sera assuré par deux agents de la piscine en alternance, du 1^{er} novembre 2014 au 28 février 2015 (3 avis défavorables).

14. Budget commune : fixation durée d'amortissement de la subvention versée pour la vente du terrain 27 rue Jean Jaurès (Délibération n°201410DL184)

M. le Maire informe que selon l'article du CGCT n°2321-2 28°, seules les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) doivent être obligatoirement amorties.

La subvention versée concerne la vente à l'euro symbolique, du terrain situé au 27 rue Jean Jaurès pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Cette subvention inscrite au chapitre 204 doit être obligatoirement amortie, et d'après la nomenclature M14, la durée d'amortissement peut être de 15 ans maximum pour un organisme public.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'amortir sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de fixer la durée de l'amortissement de la subvention à 5 ans

15. Fixation date pour réunion publique

La réunion publique est fixée au vendredi 14 novembre 2014 à 20h00 – salle de la Pléiade.

16. Informations diverses

- Mutualisation des services et du matériel : Monsieur le Maire présente le calendrier des réunions prévues par la Communauté de Communes pour la mise en place de cette nouvelle organisation qui nécessite le recrutement d'un cabinet conseil.
- Recensement de la population : Monsieur le Maire informe les membres présents que le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Une documentation est distribuée à chacun.
- Estimation par les domaines de l'immeuble CIC : l'immeuble situé place de l'Hôtel de ville est estimé à 50 000 €.
- Travaux à la poste : M. le Maire informe les membres présents que des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont prévus du 12 novembre au 1^{er} décembre. En conséquence, le bureau de poste sera transféré dans les locaux de la mairie pendant cette période, du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h. Une note d'information a été diffusée pour en informer les administrés.

Tableau récapitulatif des travaux, des fournitures et des services de 4 000 € à 200 000 €**HT****(De septembre à octobre 2014)****TRAVAUX**

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
08/09/2014	Remise en état portes côté terrasse et révision des autres portes de la salle La Pléiade	Lettre de consultation	- Concept Menuiserie (37 St Laurent-en-Gâtines) - Catroux (41 Sougé) - CMG (72 St Calais) - Lambert (72 Bessé)	Entreprise CATROUX	11 929,20€

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
11/09/2014	Acquisition logiciel de gestion de bibliothèque	Plateforme + lettres	-Décalog (07 Guilhaud-Granges) -Biblix (77 Moissy-Cramayel) -Afi (77 Lognes) -C3RB (12 Onet-le-Château) -PMB (72 Château-du-Loir)	DECALOG	5 220.00€
11/09/2014	Acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque	Plateforme + lettres	-Delta technologies (72 La Ferté-Bernard) -AXN (41 Montoire-sur-le-Loir)	AXN	9 290.40€
11/09/2014	Acquisition d'un copieur, scan et imprimante pour la bibliothèque	Plateforme + lettres	-Delta technologies (72 La Ferté-Bernard) -Dactyl Buro (72 Le Mans)	Dactyl Buro	3 828.00€

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
17/09/2014	Assurance dommages-ouvrage construction d'une bibliothèque/médiathèque	Plateforme CG72	-SFS France (75 Paris) -SMABTP (44 St Herblain) -Cabinet PILLIOT (94 Charenton)	SFS France	6 060.27€

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201410DL173	Bibliothèque – vente de livres
201410DL174	Subvention Bessé – Subaqua (piscine)
201410DL175	Subvention Anille Braye Natation (piscine)
201410DL176	Ecole Sainte-Marie à Saint Calais – Demande de subvention
201410DL177	Contrats d'assurance des risques statutaires – Résultat assurance groupe – Adhésion
201410DL178	Budget – Décisions modificatives
201410DL179	Association «Un Toubib Pour Tous » - Adhésion
201410DL180	Bâtiments communaux – Fourniture de gaz naturel et de services associés – Lancement de la procédure de marché public par appel d'offres ouvert / Fournitures courantes et services
201410DL181	Participation aux frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule communal par la société RESTAUVAl pour la livraison des repas du personnel d'ARJO WIGGINS – ARRET
201410DL182	Taxe d'aménagement
201410DL183	Convention de mise à disposition d'un terrain pour la pose d'un poste ERDF
201410DL184	Budget commune : fixation durée d'amortissement de la subvention versée pour la vente du terrain 27 rue Jean Jaurès

TABLEAU DES DECISIONS

12/09/2014	201409DC047	Remise en état portes aluminium - salle La Pléiade - entreprise CATROUX
15/09/2014	201409DC048	Restauration corniche Petit Château - entreprise SALLIER
19/09/2014	201409DC049	DIA (23) - 7 impasse Gambetta
19/09/2014	201409DC050	DIA (24) - 16, 18 rue du 8 mai 1945
19/09/2014	201409DC051	DIA (25) - 3 rue des écoles
03/10/2014	201410DC052	Entretien du toboggan - Piscine – entreprise EUREKA
09/10/2014	201410DC053	Domages-ouvrage - construction bibliothèque - SFS France
13/10/2014	201410DC054	DIA (26) - Clos de la Margeotte
13/10/2014	201410DC055	DIA (27) - 60 rue du 8 mai 1945
13/10/2014	201410DC056	DIA(28) - 2 Rte de la Haugaise

Séance levée à 22 heures 00

Secrétaire de séance,
M. BODSON Christian



Le Maire,
M. Jacques LACOCHE



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
MARIAIS	Jean-Pierre	Maire-Adjoint	
LAUNAY	Marie-Claire	Maire-Adjointe	
RAVE	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
NELET	Annie	Maire-Adjointe	
LEROY	Michel	Maire-Adjoint	
PAVE	Mauricette	Conseillère	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
THOIREY	Isabelle	Conseillère	
SAHLI	Sophie	Conseillère	
BODSON	Christian	Conseiller	
RALUY	Sylvie	Conseillère	